

JEU «GRAND JEU DE LA RENTREE»

LA PARTICIPATION AU JEU IMPLIQUE L'ACCEPTATION PURE ET SIMPLE DU PRESENT REGLEMENT DANS SON INTEGRALITE, SANS CONDITION NI RESERVE.

POUR LE CAS OU, APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE, LE PARTICIPANT N'ACCEPTERAIT PAS LES DISPOSITIONS, INITIALES OU MODIFIEES, DU PRESENT REGLEMENT, LA SOCIETE ORGANISATRICE INVITE LE PARTICIPANT A SE DECONNECTER PROMPTEMENT DU JEU.

Ce règlement comporte 19 articles

Article 1 – Organisation du jeu

La société CDISCOUNT, Société Anonyme au capital de 6 298 322.38 euros, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 424 059 822, ayant son siège social 120-126, quai de Bacalan 33000 Bordeaux ci-après dénommée « Société Organisatrice » organise, un jeu gratuit sans obligation d'achat sur internet intitulé «GRAND JEU DE LA RENTREE» (ci-après, le « Jeu »), en partenariat avec la Société LA FRANCAISE DES JEUX, au capital de 76 400 000 euros, dont le siège social est 126 RUE GALLIENI – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, immatriculée au RCS de NANTERRE, sous le numéro B 315 065 292

Article 2 - Période de validité du jeu

Le Jeu est organisé du lundi 04/09/2017 à 9h00 au Dimanche 15/10/2017 à 23h59, date et heure française de connexion faisant foi.

Toute participation au Jeu en dehors de cette période ne sera pas prise en compte.

Toutefois, la Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler, d'écourter, de prolonger le Jeu. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

Article 3 - Principe du Jeu

Le Jeu consiste en un tirage au sort réservé aux participants ayant trouvé toutes les paires de cartes indiques, pendant la période du Jeu visée à l'Article 2 ci-dessus.

Article 4 - Conditions relatives aux participants

La participation est ouverte à toute personne physique, majeure, quelle que soit sa nationalité, résidant en France métropolitaine (Corse comprise) et disposant donc d'une adresse postale en France métropolitaine (Corse comprise) ainsi que d'une adresse e-mail valide.

La participation de toute personne mineure au Jeu implique qu'elle ait reçu l'autorisation préalable exprès de ses parents ou de la personne investie de l'autorité parentale. La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification concernant ladite autorisation et de déclarer nulle toute participation en l'absence d'une telle autorisation.

Un participant est défini comme une personne physique unique : toute utilisation d'adresses électronique différentes pour un même participant sera considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive du participant au Jeu.

La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres personnes. En effet, une seule et unique adresse électronique est acceptée par participant (même nom, même prénom, même adresse postale).

S'il est constaté qu'un participant a participé au Jeu en utilisant plusieurs adresses électroniques et/ou l'adresse électronique d'un tiers, cette(ces) participation(s) sera(ont) automatiquement annulée(s).

Ne peuvent participer :

- les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus,
- les membres du personnel de la Société Organisatrice, de toutes sociétés qu'elles contrôlent, qui la contrôlent
- toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du jeu.
- les membres des familles (conjoint, ascendants, descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit) de toutes les personnes précédemment citées.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

Article 5 - Modalités de participation au Jeu

5.1. Accès au Jeu

Le Jeu est uniquement accessible, pendant la période visée à l'Article 2 ci-avant, depuis le site www.cdiscount.com.

La participation au Jeu nécessite que le participant dispose d'une connexion internet et d'une adresse électronique valide. Toute inscription par téléphone, télécopie, e-mail ou voie postale ne pourra être prise en compte.

Il ne sera admis qu'une seule et unique adresse électronique par participant (même nom, même prénom, même adresse postale) dans le cadre du jeu. Il est formellement interdit au participant de participer au jeu en utilisant différentes adresses électroniques et/ou les adresses électroniques de tiers.

S'il est constaté qu'un participant a participé au Jeu en utilisant plusieurs adresses électroniques et/ou l'adresse électronique d'un tiers, cette (ou ces) participation (s) sera (ont) automatiquement annulée (s).

Tout mode de participation autre que celui expressément prévu au présent règlement est exclu. Toute participation, sous une autre forme que celle prévue au présent règlement, ne sera pas prise en considération, et elle sera considérée comme nulle.

5.2. Inscription au Jeu

Afin de participer au Jeu, l'internaute doit :

1. se rendre sur le site www.cdiscount.com pour PC/tablette/smartphone ou sur l'application smartphone de la Société Organisatrice Android ou Apple (ci-après le « Site ») pendant la période de validité du Jeu ;
2. se rendre sur l'url www.cdiscount.com/ct-jc-fdj.html où il pourra accéder au questionnaire ;
3. cliquer sur l'onglet du Jeu pour accéder au Jeu ;
4. suivre les instructions données pour enregistrer sa participation au Jeu ;
5. compléter intégralement les mentions figurant sur le bulletin de participation électronique indiquées comme étant obligatoires (nom, prénom, date de naissance, adresse électronique personnelle) ;
6. accepter le règlement complet du Jeu en cliquant sur le bouton « J'ai lu, compris et j'accepte le règlement » ;
7. trouver toutes les paires de cartes identiques ;
8. cliquer sur le bouton « valider » figurant sur la page web pour enregistrer sa participation au tirage au sort.

Article 6 - Désignation du ou des gagnant(s)

Un tirage au sort sera effectué parmi l'ensemble des participants ayant respecté les conditions du présent règlement pour désigner 65 gagnants.

Le tirage au sort aura lieu au plus tard le 20/10/2017.

Article 7 : Dotations

Les dotations mises en jeu par tirage au sort sont :

- 1 Iphone 7 128 GO (<http://www.cdiscount.com/telephonie/telephone-mobile/apple-iphone-7-128-go-noir/f-1440402-iphone7128gono.html#mpos=4|cd>) d'une valeur de 699€00

correspondant au prix public affiché sur le Site au jour du lancement du Jeu. Si le modèle n'est plus disponible au moment du tirage au sort, il sera remplacé par un modèle équivalent ou supérieur.

Le gagnant recevra un bon d'achat de la valeur du gain au jour du tirage au sort lui permettant de commander le produit remporté sur le site de la Société Organisatrice.

- 1 Samsung Galaxy S8 64 G0 (<https://www.cdiscount.com/telephonie/telephone-mobile/samsung-galaxy-s8-noir-arbone/f-1440402-samsunggalaxys8n.html#mpos=10|cd>) d'une valeur de 809€. correspondant au prix public affiché sur le Site à la veille du début du Jeu. Si le modèle n'est plus disponible au moment du tirage au sort, il sera remplacé par un modèle équivalent ou supérieur.

Le gagnant recevra un bon d'achat de la valeur du gain au jour du tirage au sort lui permettant de commander le produit remporté sur le site de la Société Organisatrice.

- 2 téléviseurs LG Led 49 pouces (123 cm) (<https://www.cdiscount.com/high-tech/televiseurs/lg-tv-led-49uh603v-4k-uhd-123-cm-49-smart/f-1062623-lg49uh603v.html?idOffre=132129156#mpos=14|cd>) d'une valeur de 529,99€ correspondant au prix public affiché sur le Site à la veille du début du Jeu. Si le modèle n'est plus disponible au moment du tirage au sort, il sera remplacé par un modèle équivalent ou supérieur.

Le gagnant recevra un bon d'achat de la valeur du gain au jour du tirage au sort lui permettant de commander le produit remporté sur le site de la Société Organisatrice.

- 1 ordinateur portable ACER E5-575-39FE – 15.6 pouces, (<https://www.cdiscount.com/destockage/destockage-informatique/acer-ordinateur-portable-e5-575-39fe-15-6-full/f-1250501-occ1r50j2th8r63.html#mpos=8|cd>) d'une valeur de 431,38€ correspondant au prix public affiché sur le Site à la veille du début du Jeu. Si le modèle n'est plus disponible au moment du tirage au sort, il sera remplacé par un modèle équivalent ou supérieur.

Le gagnant recevra un bon d'achat de la valeur du gain au jour du tirage au sort lui permettant de commander le produit remporté sur le site de la Société Organisatrice.

- 6 000€ en bon d'achat d'une valeur de 100€ soit 60 gagnants (les bons d'achat seront valables du 20/10/2017 au 31 décembre 2017 et valables sur le site cdiscount.com, hors produits vendus sur la Marketplace C le Marché, hors livres, développement photo, abonnement presse, hors abonnement au service CSTREAM, abonnement au service CMOBILE, hors abonnement au programme CDISCOUNT A VOLONTE et offres partenaires).

Article 8 – Remise de la dotation

Les gagnants seront personnellement informés de leurs gains par la Société Organisatrice par e-mail à l'adresse qu'ils auront indiquée lors de leurs participations au jeu.

La dotation est nominative ; les gagnants ne peuvent donc pas demander à ce qu'elle soit attribuée à une autre personne qu'eux.

Les gagnants recevront leur bon d'achat dans les 5 jours suivants le tirage au sort à l'adresse email indiquée dans le formulaire à compléter lors de la Participation au Jeu

Les bons d'achat seront valables du 20 octobre au 31 décembre 2017.

Les bons d'achat sont valables sur le site cdiscount.com, hors produits vendus sur la Marketplace C le Marché, hors livres, développement photo, abonnement presse, hors abonnement au service CSTREAM, abonnement au service CMOBILE, hors abonnement au programme CDISCOUNT A VOLONTE et offres partenaires). Si le montant de la commande est inférieur au montant du bon d'achat, la différence ne pourra être restituée. Le bon d'achat ne peut donner lieu, même partiellement, à un rendu de monnaie ou remboursement. Il ne peut pas être remplacé en cas de perte, de destruction, ou de fin de validité et ne peut être convertible en numéraire.

Article 9 - Non délivrance du gain, réclamation

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non délivrance de l'e-mail annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiquée par le participant sur son formulaire de participation au Jeu, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

Toute réclamation concernant le Jeu doit être faite à l'adresse suivante : serviceclients@jeuregiecdiscount.fr.

Le traitement d'un dossier de réclamation doit joindre obligatoirement l'intégralité des pièces suivantes :

- Le prénom, le nom et l'adresse email saisis,
- La date et l'heure approximative de participation au Jeu,
- Une photocopie d'un justificatif d'identité.

La date limite de réclamation est fixée au 20/10/2017.

Toute réclamation effectuée postérieurement à cette date ne pourra pas être éligible à l'ouverture d'un dossier de traitement.

Article 10 – Renonciation au prix, non distribution du prix

Dans les cas où le gagnant ne respecterait pas les conditions du présent règlement, refuserait sa dotation, ou ne la réclamerait pas, il sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à sa dotation et n'aura droit à aucune compensation de quelque sorte que ce soit.

La dotation sera perdue et demeurera acquise à la Société Organisatrice, sans que la responsabilité de celle-ci puisse être recherchée à quelque titre que ce soit.

Il en sera de même dans le cas où la dotation ne pourrait être distribuée par suite :

- d'une erreur ou d'une omission dans les coordonnées du gagnant lors de la commande du Produit et/ou de son inscription sur le Site,
- d'une modification des coordonnées du gagnant entre le moment de son inscription sur le Site et le moment où il est déclaré gagnant,
- en cas de défaillance du fournisseur d'accès et/ou du réseau internet,
- ou pour tout autre cas, imputable ou non, au gagnant.

La dotation ne pourra donc en aucun cas être réclamée ultérieurement par le gagnant ayant fourni des coordonnées erronées pour la remise de sa dotation.

Article 11 - Exclusion

Tout participant qui tenterait de falsifier le bon déroulement du Jeu, soit par intervention humaine, soit par intervention d'un automate ou de tout autre procédé similaire permettant de jouer au Jeu de façon mécanique serait immédiatement disqualifié et sa participation annulée.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues.

La Société Organisatrice annulera la ou les inscription(s) de tout participant n'ayant pas respecté le présent règlement (notamment fraude ou tricherie, tentative de fraude de tricherie...).

Ces exclusions peuvent se faire à tout moment et sans préavis.

Article 12 – Réclamation

Toute réclamation concernant le Jeu doit être faite à l'adresse suivante :

serviceclients@jeuregiecdiscout.fr

- Le prénom, le nom et l'adresse email saisis,
- La date et l'heure approximative de participation au jeu,
- Une photocopie d'un justificatif d'identité.

La date limite de réclamation est fixée au 20/11/2017.

Toute réclamation effectuée postérieurement à cette date ne pourra pas être éligible à l'ouverture d'un dossier de traitement.

Article 13 - Remboursement des frais de participation

Les participants utilisant des fournisseurs d'accès intégrant gratuitement les connexions téléphoniques ne sont par nature pas éligibles au remboursement.

Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte si elle est formulée plus de 30 jours après la date de clôture du jeu.

Les demandes de remboursement des frais de connexion, dans la limite d'une demande par participant (même nom et même adresse) pour toute la durée du jeu et du timbre utilisé pour cette demande (remboursement sur la base du tarif lent en vigueur, à raison d'un timbre par enveloppe), devront être adressées, par écrit, à l'adresse du jeu. Les demandes de remboursement de frais préciseront obligatoirement le jour et l'heure de la connexion.

Le remboursement des frais de connexion est fait sur la base d'une connexion de 3 minutes à 0,22 euros TTC par minute en heure pleine soit 0,66 euros TTC ou 0,12 euros par minute en heure creuse soit 0,36 euros TTC. Ce montant correspond à 3 minutes de connexion en communication téléphonique locale, temps qui est supérieur au temps suffisant pour l'inscription, l'impression du règlement général, la prise de connaissance des conditions particulières du jeu et la participation au jeu.

Pour obtenir ce remboursement, il suffit d'en faire la demande écrite par courrier postal à l'adresse du jeu :

Cdiscount.com / SGPN

«GRAND JEU DE LA RENTREE»

BP 90200 93472 Neuilly sur Marne

en joignant obligatoirement l'intégralité des pièces suivantes :

- la photocopie d'un justificatif d'identité ;
- un justificatif de domicile en France ;
- une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique faisant apparaître la date, l'heure et la durée de la communication ;
- un RIB ou RIP.

Les photocopies seront remboursées sur simple demande jointe à la demande de remboursement des frais de connexion, sur la base de 0,05 € par photocopie.

Les abonnements aux fournisseurs d'accès à Internet ainsi que le matériel informatique (ordinateur, modem, câbles, etc.) ne sont pas remboursés, les participants au jeu déclarant en avoir déjà la disposition pour leur usage.

Les remboursements seront effectués dans les trente jours suivant le mois de réception de la demande (cachet de la poste faisant foi).

Article 14 - Informatique et libertés

14.1. Collecte et utilisation des données à caractère personnel

La Société Organisatrice est le responsable du traitement des données à caractère personnel des participants.

Les informations communiquées dans la cadre de la participation au Jeu sont à destination de la Société Organisatrice et sont utilisées pour les besoins, l'organisation et la gestion du Jeu et notamment pour la remise des dotations. Elles pourront être conservées à l'issue du Jeu à toute fin de preuve en cas de contestation ou de soupçon de fraudes.

Les données à caractère personnel des participants pourront être transmises à des prestataires/partenaires de la Société Organisatrice aux fins d'organisation et de gestion du Jeu, étant précisé que certains de ces prestataires/partenaires peuvent se trouver hors de l'Union Européenne.

La Société Organisatrice assure à cet égard avoir pris les mesures nécessaires pour encadrer juridiquement ce transfert de données, notamment en accomplissant les formalités adéquates auprès de la CNIL.

Sauf à ce qu'un participant s'y soit expressément opposé, ses données pourront également être utilisées par la Société Organisatrice et/ou ses partenaires/prestataires aux fins d'envoi d'offres promotionnelles par email.

14.2 Droit d'opposition, de rectification ou de suppression des données à caractère personnel

En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, tout participant dispose des droits d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des données le concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale de la Société Organisatrice et/ou de ses partenaires/prestataires participants au Jeu. Chaque participant dispose également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données post-mortem.

Chaque participant peut exercer l'ensemble de ces droits par email à l'adresse informatique-et-libertes@cdiscout.com, ou courrier postal adressé à : Cdiscount.com / SGPN - Service Clients désabonnements - BP 90200 - 93472 Neuilly Sur Marne, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

Si le participant est concerné par la prospection par email, il peut également modifier ou se désabonner des newsletters (i) en cliquant sur les liens hypertextes « Gérer mes abonnements » ou « Me désabonner » présents dans chaque newsletter ou (ii) en se rendant directement sur son compte client de la Société Organisatrice en cliquant sur le lien « Mes newsletters ».

Chaque participant peut demander le remboursement du timbre utilisé pour l'exercice des droits mentionnés ci-dessus. Il suffit de le préciser lors de l'envoi de votre courrier. Le remboursement se fera sur la base du tarif lent en vigueur, à raison d'un timbre par enveloppe.

Article 15 - Limite de responsabilité

15.1 Sur le réseau Internet

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation par tout participant des caractéristiques et des limites du réseau Internet et, notamment des caractéristiques fonctionnelles et des performances techniques du réseau Internet ; des problèmes liés à connexion et/ou d'accès au réseau Internet et/ou aux sites web ; des problèmes liés à la disponibilité et à l'encombrement des réseaux ; des problèmes liés à la défaillance ou de la saturation des réseaux ; des problèmes liés au temps de transit, à l'accès aux informations mises en ligne, aux temps de réponse pour afficher, consulter, interroger ou autrement transférer des données ; des risques d'interruption ; de l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage ; des risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur les dits réseaux, etc. pour lesquelles la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable :

- en cas de défaut, de perte, de retard ou d'erreur de transmission de données qui sont indépendants de sa volonté ;

- de l'envoi de messages et/ou de données et à une adresse fautive, erronée ou incomplète ;
- si les données relatives à la participation au Jeu ne lui parvenaient pas, pour quelque raison que ce soit, ou si les données qu'elle reçoit étaient illisibles ou impossibles à traiter ;
- au cas où un ou plusieurs participants ne parvenaient à accéder à la page officielle Facebook de la Société Organisatrice et/ou au Jeu, pour quelque raison que ce soit ;
- en cas d'impossibilité pour un participant d'accéder au Jeu et/ou d'y participer ;
- si, pour quelque raison que ce soit, la connexion du participant devait être interrompue ou si sa participation au Jeu n'a pas été prise en compte ;
- de la maintenance ou du dysfonctionnement du serveur du Jeu, du réseau téléphonique ou de toute autre connexion technique.

Par ailleurs, la Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation du terminal (ordinateur, smartphone, tablette, etc.) et/ou d'incident lié à l'utilisation du terminal lors de la participation au Jeu. La Société Organisatrice ne saurait en aucun cas être tenue responsable de tout dommage, de quelque nature que ce soit, causé aux participants, à leurs terminaux, à leurs équipements informatiques et téléphoniques et aux données qui y sont stockées ni des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à la page officielle Facebook de la Société Organisatrice et la participation au Jeu se fait sous sa seule, unique et entière responsabilité.

15.2 Sur l'acheminement des dotations

L'acheminement des dotations, bien que réalisé au mieux de l'intérêt des gagnants, s'effectue à leurs risques et périls. Les éventuelles réclamations doivent être formulées par les destinataires selon les modalités prévues à l'article « Réclamations » du présent règlement.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait, en aucun cas, être engagée directement ou indirectement :

- en cas d'envoi de la dotation à une adresse inexacte du fait de la négligence du participant ;
- en cas de mauvais acheminement du courrier et des envois postaux, et notamment en cas de retard, perte, avarie et manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux ;
- en cas de destruction totale ou partielle de la dotation.

15.3 Dispositions spéciales

La Société Organisatrice se réserve le droit, à tout moment, sans préavis ni information préalable des participants, d'annuler le Jeu, de l'écourter, de le prolonger, de le reporter ou d'en modifier les conditions pour quelque raison que ce soit et notamment en cas de survenance d'un événement de force majeure ou d'un cas fortuit, de dysfonctionnement imputable entre autres à un virus informatique, une défaillance technique, un bogue, une intervention ou une intrusion extérieure et non autorisée sur le système informatique, de fraude ou de tentative de fraude y compris l'utilisation d'un robot permettant de multiplier le nombre de participations au Jeu ou en cas d'évènement indépendant de la volonté de la Société Organisatrice de nature à affecter ou à compromettre la bonne gestion, la sécurité, l'équité, la procédure de participation au Jeu et/ou la procédure de détermination des gagnants, et ce, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraîne son exclusion du Jeu et la non attribution de la dotation qu'il aurait pu éventuellement gagner sans que la responsabilité de la Société Organisatrice puisse être engagée.

En tout état de cause, la Société organisatrice se réserve le droit de poursuivre, par tous moyens, tous les auteurs de ces fraudes.

De manière générale, aucune indemnité ou contrepartie de quelque nature que ce soit ne sera due au(x) participant(s) en cas d'annulation du Jeu et/ou de modifications des conditions de participation au Jeu et/ou de désignation des gagnants du Jeu.

Article 16- Disponibilité du Règlement

Le règlement est disponible sur le Site.

Il peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès de la Société Organisatrice. Le timbre sera remboursé sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur, sur simple demande accompagnant la demande du règlement, dans la limite d'une demande par participant (même nom, même adresse) et d'un timbre par enveloppe pour toute la durée du Jeu.

Article 17 – Modification du règlement

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le Site.

Article 18 : Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu qui y sont proposés sont strictement interdites.

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu et/ou le Site qui y sont proposés sont strictement interdites. Les marques dénominate, semi-figurative et figurative de la Société Organisatrice ainsi que toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits protégés couvertes par des dépôts en France et/ou à l'étranger par la Société Organisatrice et/ou leur(s) propriétaire(s) respectif(s).

Articles 19 : Litiges

La loi applicable au présent règlement est la loi française.

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Tout différend né à l'occasion de ce Jeu sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Tout différend né à l'occasion de ce jeu sera soumis aux juridictions françaises compétentes.
